

# Fiche 1

## Le pouvoir

### ► Les objectifs de la fiche

- Définir et identifier les caractères et les limites du pouvoir

#### Références jurisprudentielles

- CEDH, 9 octobre 1979, *Airey c. Irlande*, req. n° 6289/73
- CIJ, avis consultatif du 16 octobre 1975, *Sahara occidental*, Rec. CIJ p. 13

### 1. Le pouvoir, phénomène multiple

Le pouvoir désigne « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale, fût-ce contre les résistances, sa propre volonté, peu importe sur quoi repose cette chance » (M. Weber, *Économie et société*, 1922). Le pouvoir exprime ainsi une volonté s'imposant *volens nolens* à une ou des autre(s) volonté(s). Ainsi entendu, il est un *fait social ancien et banal* (les Romains le constataient déjà : « *ubi societas, ibi potestas* »), *violent* (l'imposition de la volonté génère une domination) et *multiple* (outre le champ politique, on le retrouve dans le champ économique [cf. le fonctionnement des entreprises et la notion de « pouvoirs privés économiques »] et dans le champ social [cf. le pouvoir du *pater familias*]). À l'exception du champ politique, on préfère toutefois parler d'autorité, cette convention sémantique renvoyant à la prétention monopolistique de la puissance publique en ce domaine.

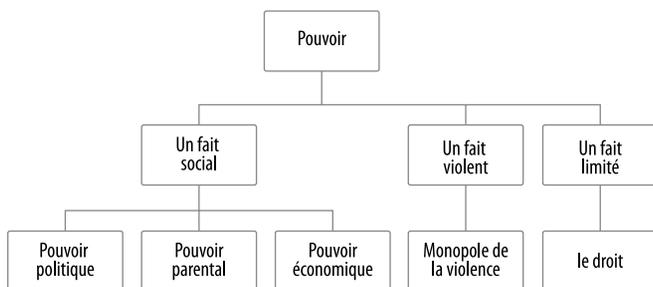
### 2. Le pouvoir comme monopole de la violence légitime

Le pouvoir étant consubstantiellement lié à la violence, la rationalisation de ses modalités d'expression s'est imposée comme condition de stabilité des ordres politiques naissants (que l'on songe aux effets déstabilisateurs des razzias vikings). Peu à peu, les gouvernants ont prétendu au « monopole de la violence légitime » (M. Weber). Cette prétention a eu une double conséquence. Premièrement, elle a conduit à l'*institutionnalisation du pouvoir* (c'est-à-dire à la distinction entre l'organe et le titulaire du pouvoir), la légitimité provenant à la fois des caractères du titulaire du pouvoir (cf. la théorie du titulaire de la souveraineté comme mode de légitimation du pouvoir) mais aussi de ses conditions de mise en œuvre (impliquant la définition de procédures enca-

drant le pouvoir ; ce qui permet le progressif développement du droit). Secondement, elle témoigne de la volonté des gouvernants de neutraliser les autres formes sociales de pouvoir, en les transformant en l'expression secondaire du pouvoir politique. Les autres formes de pouvoir devront *a minima* ne pas être incompatibles avec les règles étatiques (cf. les conditions d'exercice de l'autorité parentale) voire *a maxima* validées par l'État (cf. le régime juridique des conventions collectives). Poussé à son paroxysme, un tel monopole est potentiellement destructeur de l'ordre social (ainsi que l'ont illustré les expériences totalitaires) ; aussi, doit-il rencontrer des limites.

### 3. Les limites du pouvoir : le droit

L'institutionnalisation du pouvoir a rencontré deux limites qui ont freiné son potentiel absolutiste. L'institutionnalisation a tout d'abord généré un encadrement juridique du pouvoir. Progressivement, les différentes procédures ont été écrites, détaillées et rationalisées, permettant à la population non seulement de les connaître mais également de les opposer à l'État. Le respect du droit (autrement dit la légalité) est devenu une condition de la légitimité du pouvoir. Cette évolution a été renforcée par la progressive libéralisation de l'ordre social ; l'affirmation des droits individuels (d'abord sur le fondement du droit naturel, puis du libéralisme politique) constitue une contrainte très forte contre l'État qui ne peut plus porter atteinte aux droits « sacrés et inviolables » de l'individu mais doit aussi en assurer la protection (cf. la notion d'*obligation positive* dégagée par la Cour européenne des droits de l'homme dans la décision *Airey c. Irlande*). La libéralisation du pouvoir limite ainsi doublement le pouvoir *dans ses conditions d'expression* (l'individu doit pouvoir participer à la décision) et *dans ses conditions de mise en œuvre* (respect des droits individuels et plus généralement, encadrement normatif du pouvoir).



## Les indispensables

- Le pouvoir est une capacité de faire primer sa volonté sur les autres volontés, y compris contre les résistances. Il est lié à la violence.
- Le pouvoir politique s'est affirmé au terme d'un processus de concentration et de centralisation, supporté par la société en raison de son effet stabilisateur.
- Pour être accepté, le pouvoir doit devenir légitime. Cette légitimité est tributaire des conditions d'expression du pouvoir et des valeurs qu'il mobilise.
- D'après Max Weber, l'État prétend au monopole de la violence légitime. C'est ce qui le différencie des autres formes de pouvoir.
- Le pouvoir politique s'est progressivement institutionnalisé dans un appareil de domination (la bureaucratie étatique).
- L'institutionnalisation du pouvoir lui assure sa pérennité et participe de sa légitimité.
- Le droit constitue une limite au pouvoir, son respect s'imposant désormais comme une condition de sa légitimité.
- La libéralisation de l'ordre social limite doublement le pouvoir dans ses conditions d'expression et dans ses conditions de mises en œuvre.

# Dissertation

Vous répondrez de façon argumentée au sujet suivant : « Les figures du pouvoir ».

## Corrigé

La question des figures du pouvoir, c'est-à-dire des visages qu'il prend (ou qui lui sont attribués), ne se pose véritablement qu'à partir de son institutionnalisation et de la rupture avec la patrimonialisation du pouvoir inhérente au monde féodal. L'institutionnalisation du pouvoir conduit ainsi à abstraire le pouvoir et à le transformer en un construit social complexe. Cette nouvelle structuration des rapports de domination induit un effort d'explication et de légitimation nécessaire à l'acceptation du pouvoir par ceux qui le subissent (n'oublions pas que, ainsi que l'écrivait Bakounine, « le pouvoir est toujours une violence exercée sur des gens »). Ce processus est doublement marqué par la différenciation progressive entre public et privé et par l'émergence de la figure souveraine du pouvoir politique. Ce double mouvement conduit ainsi à l'affirmation de la suprématie du souverain politique comme figure suprême du pouvoir **(I)**, renvoyant les autres formes de domination à un rang second **(II)**.

### I. La figure suprême du pouvoir : le souverain politique

L'affirmation de la figure souveraine du pouvoir débute au Moyen Âge, mais elle ne prend sa forme contemporaine qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle suite au passage de la royauté vers la Monarchie grâce au travail de construction savante des Légistes du Roi **(A)**. L'abandon de la Monarchie et la démocratisation des représentations du pouvoir n'ont que marginalement modifié l'équilibre antérieur **(B)**.

#### A. De la Royauté à la Monarchie :

l'affirmation de la figure moderne du souverain politique

La chute de l'Empire romain d'Occident marque l'avènement progressif de la figure royale du pouvoir. Celle-ci ne se désolidarise pas de la conception féodale du pouvoir dont elle reproduit au contraire les principaux caractères : conception patrimoniale du pouvoir et du territoire d'exercice, rapports interpersonnels. La figure du Roi est alors indissociable de son titulaire ; ce qui pouvait être source d'une certaine instabilité à la mort du souverain. Le Moyen Âge est ainsi marqué par l'institutionnalisation progressive de la Royauté ; l'affirmation d'une administration et de « pouvoirs publics » nourrit la différenciation entre l'Institution et le titulaire (les « deux corps du Roi » selon E. Kantorowicz). Les Légistes du Roi (par exemple J. Bodin) élaborent une véritable théorie de la Monarchie au centre de laquelle trône le Souverain, titulaire absolu du pouvoir.

#### B. De la Monarchie à la démocratie :

la figure populaire du souverain politique

Le Siècle des Lumières ne remet pas en cause l'agencement monarchique du pouvoir ; la figure suprême du pouvoir demeure le Souverain. Toutefois,

l'affirmation de l'autonomie politique (à la fois collective et individuelle) conduit à devoir renouveler la figure du pouvoir, la société devant trouver en elle-même les fondements du pouvoir qui la régit. Les théories contractualistes privilégieront alors la figure du peuple (J.-J. Rousseau) ou de la nation (E. Sieyès) tandis que les théories libérales valoriseront la société (A. Smith) ou l'opinion (N. Condorcet). Du point de vue normatif, la figure populaire du pouvoir a longtemps trouvé dans le Législateur son visage familier. Mais l'affirmation de la suprématie constitutionnelle a affaibli ce dernier au profit du Constituant et de son expression la plus courante : le juge constitutionnel, véritable « tiers-pouvoir » protégeant le Souverain.

## **II. Les figures secondaires du pouvoir : entre intégration et contestation du pouvoir politique**

La consécration du caractère suprême du souverain politique ne conduit pas à l'effacement de l'ensemble des autres figures du pouvoir. Le Souverain est en effet obligé de tenir compte des réalités sociales qui lui préexistent **(A)** ; les pouvoirs sociétaux peuvent par ailleurs contester la suprématie de la figure politique du pouvoir en cherchant à s'en émanciper **(B)**.

### **A. L'intégration des figures sociétales du pouvoir par le pouvoir politique**

Construite à partir d'un certain substrat social, la figure politique du pouvoir entreprend d'intégrer à son fonctionnement les autres formes de pouvoir. C'est pour elle une condition de sa pérennité car cette intégration conduit *de facto* à imposer une dynamique centripète garante de sa suprématie. C'est ainsi que le pouvoir politique intègre les institutions territoriales à son agencement ou redéfinit les conditions de l'autorité paternelle (puis parentale) ou du patron (devenu chef d'entreprise). Cette intégration permet de redéfinir les figures sociétales du pouvoir et de leur ôter toute légitimité propre en ce qu'elles ne seront légitimes que si elles respectent les critères fixés par le Souverain politique (cf. le régime juridique des conventions collectives).

### **B. La contestation de la figure politique par les pouvoirs sociétaux**

Les pouvoirs sociétaux ne sont toutefois pas sans résistance face au Souverain politique. Le développement de pouvoirs économiques privés dotés de capacités d'action supérieures à de nombreux États (Google, Apple, Microsoft, Facebook...) illustre la précarité de la figure du Souverain politique et de sa prétention au monopole de la violence légitime (M. Weber). Les figures du pouvoir varient ainsi au gré des évolutions de la société dont elles rendent compte (cf. la crise de la figure politique souveraine comme illustration de la crise démocratique).

## Fiche 2

# Le pouvoir politique

### ► Les objectifs de la fiche

- Déterminer les caractères du pouvoir politique

#### Références jurisprudentielles

- CIJ, avis consultatif du 16 octobre 1975, *Sahara occidental*, Rec. CIJ p. 13
- CC, déc. n° 89-271 DC, 11 janvier 1990 (*Loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques*), Rec. p. 21

### 1. Un pouvoir originaire

Trouvant en lui-même son origine et son efficacité, le pouvoir politique est un pouvoir *originaire* (on dit parfois *initial*), en ce sens qu'il est « un pouvoir libre de toutes formes et jouissant d'une entière compétence » (G. Héraud). Du point de vue juridique, l'auto-efficacité du pouvoir politique justifie son caractère monopolistique (efficace par sa seule volonté, il ne supporte aucun rival) et son implication dans la production du droit (dont il garantit l'efficacité). Du point de vue politique, son originarité implique que le pouvoir politique se fasse accepter par la population sur laquelle il s'exerce ; il s'agit donc pour lui de générer l'obéissance à travers l'affirmation de sa légitimité à commander. Classiquement, on distingue trois modes de légitimité du pouvoir (M. Weber) : alors que la *légitimité traditionnelle* se fonde sur la coutume et les usages, la *légitimité charismatique* repose sur les qualités (réelles ou supposées) du chef (cf. Hitler). Ces deux modes de légitimité éprouvant des difficultés à se pérenniser, la *légitimité légale-rationnelle*, fondée sur la raison et sur son produit, s'est imposée comme principale justification du pouvoir politique. Ce mode de légitimité se traduit notamment par la participation des citoyens à l'édiction de la volonté collective.

### 2. Un pouvoir omnicompétent

Fort des caractères précédents, le pouvoir politique s'impose comme un *pouvoir omnicompétent*. Il est ainsi caractérisé par une *généralité territoriale* (le pouvoir politique s'exerce sur l'ensemble du territoire qu'il contrôle), une *généralité personnelle* (il s'applique à l'ensemble des personnes qui se trouve sur le territoire contrôlé) et

une *généralité matérielle* (il peut s'emparer de l'ensemble des matières sans aucune restriction *a priori*). Cette omniscience permet de le différencier des autres formes de pouvoir, dont le champ d'action est toujours *spécialisé*.

### 3. Un pouvoir structurant la société

Généré par la rencontre et l'interaction des hommes (H. Arendt), le pouvoir politique ne demeure pas pure abstraction mais participe de la structuration sociale. Il apparaît ainsi comme une *force instituante* en ce sens qu'il travaille le corps social à partir de deux considérations principales. En distinguant l'intérieur et l'extérieur, il crée une communauté politique différenciée, singularisée par rapport aux autres et dont il protège les qualités propres. Il assure ensuite la régulation interne du groupe en déterminant les conduites correctes (et celles qui ne le sont pas), le pouvoir politique s'imposant alors comme principal « lieu de véridiction » (M. Foucault). Ce façonnement du social est par ailleurs renforcé par l'émergence d'une « anthropologie de l'État » (M. Abélès) reposant sur la sacralisation du pouvoir. À l'inverse de l'Empereur du conte d'Andersen, le pouvoir politique ne se montre jamais nu. La « mise en scène » du pouvoir (G. Balandier) est permanente et variée, allant du lever du Roi aux bustes de Marianne en passant par les monuments aux morts ou les cérémonies publiques. Ce faisant, le pouvoir politique assure son ancrage social et se pare de vertus magiques suscitant l'adhésion et, parfois, la croyance. Enfin, la correcte structuration du corps social par le pouvoir politique repose sur l'existence de forces intermédiaires – les *contre-pouvoirs* – qui offrent au groupe politique des canaux d'expression différenciés, condition *sine qua non* du pluralisme politique. Ces contre-pouvoirs peuvent être *institutionnels* (cf. la théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu), *politiques* ou *sociaux*, ces derniers étant sans doute les plus efficaces pour protéger la société de la trop forte emprise du pouvoir politique (ainsi que l'illustre par exemple leur rôle dans la chute du Bloc communiste).

#### Caractères du pouvoir politique

Originarité	Omniscience	Structuration sociale
Auto-efficacité	Généralité territoriale	Caractère instituant
Monopole	Généralité personnelle	Sacralité du pouvoir
Légitimité	Généralité matérielle	Contre-pouvoirs